

## Végétaliser, c'est permis

Pour s'offrir une qualité de vie plus agréable, plantons le décor !

La Ville vous aide à acheter un arbre.

Dans le cadre de l'opération « Plantons le décor à Oullins-Pierre-Bénite, végétaliser c'est permis », la Ville met en œuvre un dispositif d'incitation financière. La Ville souhaite ainsi inciter les habitants à planter un arbre dans leur jardin, choisi parmi les essences mentionnées dans une liste de végétaux adaptés au climat local et peu consommatrices en eau. Ainsi, **la Ville fixe le montant de l'aide à l'acquisition d'un arbre à 20 € par arbre acheté** et par bénéficiaire majeur résidant à Oullins-Pierre-Bénite sans condition de ressources.

Cette subvention concerne les arbres mentionnés sur la liste fournie par la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite, qui devront être acquis auprès d'un commerçant professionnel implanté sur le territoire de la Métropole de Lyon ou du département.

Voici la démarche à suivre pour bénéficier de cette aide :

**[télécharger et remplir le formulaire disponible en cliquant sur ce lien](#)**

**Réunir l'ensemble des pièces justificatives demandée, dont :**

[le formulaire d'attestation sur l'honneur à remplir](#)

[la convention d'attribution d'une subvention de la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite](#)

**Transmettre votre dossier complet :**

Adresse postale : Hôtel de Ville – place Roger-Salengro 69600 Oullins-Pierre-Bénite

(mise à jour effectuée le 01/08/2024)



## Un arbre ça vous branche ?

La première opération, lancée en octobre 2021, est de favoriser les plantations dans les propriétés privées, nécessaires pour lutter contre les îlots de chaleur. L'objectif est de compenser les pertes d'arbres dues aux changements et événements climatiques et accompagner massivement les plantations d'arbres qui sont effectuées sur l'espace public par les pouvoirs publics.

La Ville souhaite ainsi inciter les Oullinois à planter un arbre dans leur jardin en attribuant une subvention de 20€ pour l'achat d'un arbre

**[suivant une liste de végétaux adaptés](#)**

au climat local et peu consommatrices en eau.

Si vous voulez en bénéficier, vous devez faire **l'acquisition d'un arbre faisant partie de la liste** puis nous retourner le dossier ci-dessous dûment rempli accompagné des pièces nécessaires, par mail à l'adresse

[plantonsledecor@ville-oullins.fr](mailto:plantonsledecor@ville-oullins.fr)

ou par voie postale.

> [Dossier de demande de subvention](#)



## Et si vous ramenez votre fraise ?

Vous n'avez pas de jardin mais vous aimeriez cultiver plantes aromatiques, légumes, fleurs ? Qu'à cela ne tienne ! **Prenez possession d'un espace public mis à disposition par la Ville.**

L'opération "Et si vous ramenez votre fraise ?" est le 3<sup>e</sup> volet du programme global de végétalisation lancé en octobre 2021.

### Principe :

- > Il y a 11 espaces publics à disposition, répartis dans toute la ville qui peuvent être utilisés comme mini-jardins.
- > L'un d'eux vous intéresse ? Constituez un petit collectif (3 personnes minimum) avec des voisins ou amis et contactez la mairie.
- > Après accord de principe, une convention d'utilisation est signée avec la mairie en vue d'acter les bonnes pratiques liées à cet espace.
- > Plantez choux, carottes et basilic !



## Faites partie de la fine fleur d'Oullins !

Participez au concours **Balcons et jardins fleuris** ! Celui-ci récompensera les diverses actions contribuant à l'embellissement paysager de la ville. La qualité de la floraison et l'originalité seront récompensés.

Pour participer, il suffit simplement de résider sur la commune et disposer d'un balcon ou d'un jardin visible depuis l'espace public.

Vous avez **jusqu'au 15 juillet 2022 pour vous inscrire**

- > [Dossier d'inscription et règlement](#)



## Faites une fleur à votre extérieur

Dans le cadre du programme "Plantons le décor ! A Oullins, végétaliser c'est permis", embellissez la façade de votre habitation !  
Vous habitez un immeuble ou une maison de ville donnant sur la rue ? **Pourquoi ne pas vous approprier votre façade en la végétalisant ?**

Nous vous proposons de créer des espaces verts, après découpe de l'enrobé du trottoir au pied de votre habitation.

Plantes grimpantes, fleurs sauvages, plantes aromatiques... laissez libre cours à votre imagination pour embellir votre habitation !

Pour constituer votre dossier, remplissez les formulaires ci-dessous et transmettez votre demande par mail à

[plantonsledecor@oullinspierrebénite.fr](mailto:plantonsledecor@oullinspierrebénite.fr)

ou par courrier à Ville d'Oullins-Pierre-Bénite, Hôtel de Ville, place Roger-Salengro, 69600 Oullins-Pierre-Bénite

- > [Le formulaire de demande](#)
- > [La convention](#)



## ALLER PLUS LOIN

### EN TÉLÉCHARGEMENT



Un arbre ça vous branche - Liste des végétaux autorisés



[TÉLÉCHARGER \(.PDF, 270KO\)](#)



[FEUILLETER](#)



#### VILLE D'OULLINS-PIERRE-BENITE

HÔTEL DE VILLE  
PLACE ROGER SALENGRO - BP 87  
69923 OULLINS CEDEX  
04 72 39 73 13

MAIRIE DÉLEGUÉE DE PIERRE-BENITE :

HÔTEL DE VILLE  
PLACE JEAN JAURÈS  
69 310 PIERRE-BÉNITE  
04 78 86 62 62

► [HORAIRES \(HTTP://OULLINS.FR/VIE-MUNICIPALE/SERVICES-MUNICIPAUX-243/HOTEL-DE-VILLE-4115.HTML?\)](http://oullins.fr/vie-municipale/services-municipaux-243/hotel-de-ville-4115.html?)

@ CONTACTEZ-NOUS